

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Séance 05 OCTOBRE 2026

Date de la convocation
29/09/2026

Date d'affichage
229/09/2026

Objet de la délibération

Indemnités de fonction
versées au Maire
aux adjoints au Maire
et aux conseillers
délégués

N° 92/26

L'an deux mil vingt-six et le cinq octobre à 18h le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle BONNELLY, Maire.

Présents : Mme BONNELLY, M. ICARD, Mme BERNARD, M. BROVELLI, Mme BRAZARD, M. CHABRIER, Mme CHEREL, M. CHOMETTE, M. DIDNIK, M. JEGOU, Mme MOUNIER-SIRE, Mme TRACOL, M. BONHOMME, Mme MALIVEL

Absents : Mme MIGLIORINI donne pouvoir à Mme BONNELLY,

Madame le Maire rappelle la délibération du 30 mars 2026 et le courrier de la préfecture du 07/08/2026. Elle explique que vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants des indemnités de fonction sont versées au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Et après en avoir délibéré,

-DECIDE par 15 POUR, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif au Maire, des adjoints au Maire et aux conseillers délégués (population comprise entre 1 000 et 3 499 habitants) comme suit :

Maire : 54.70 % de l'indice bruit terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Adjoints 20.38 % de l'indice bruit terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Conseillers délégués 8.46 % de l'indice bruit terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Conformément au tableau ci-joint

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Secrétaire de séance

Gisèle BONNELLY

Marie BERNARD

